le système américain. Ce qui ne veut pas dire que nous devrions cesser tout effort. De fait, je vois les arrangements sectoriels comme une façon d'impliquer le Congrès dans un processus susceptible de réduire les risques de notre accès au marché américain. Dans le secteur de l'acier, par exemple, nous envisageons la possibilité de minimiser l'assujettissement des exportations canadiennes à des mesures d'exception ou à des contingents imposés par voie législative. Je sais que l'industrie canadienne partage cet objectif. Vous pouvez être assurés que le gouvernement ne concluerait aucun accord s'il n'était pas convaincu qu'il améliorera notre accès au marché américain.

Dans le contexte particulier de cette conférence, je me suis inévitablement concentré sur les États-Unis. Mais la libéralisation du commerce avec les États-Unis dans certains secteurs ne doit pas nous distraire de notre tâche qui consiste à améliorer nos liens avec nos autres partenaires commerciaux et à promouvoir le commerce sur des marchés qui absorbent l'autre 30% de nos exportations. Il nous faudra nous assurer que la CEE et le Japon ainsi que nos autres partenaires comprennent ce que nous faisons, que nous ne nuirons pas à leurs intérêts commerciaux vitaux au Canada, que nous sommes pleinement disposés à explorer de nouvelles mesures de libération des échanges et de coopération industrielle avec eux, et que nous veillerons au besoin à rendre tout arrangement conclu avec les États-Unis conforme à nos obligations en vertu du GATT. Mais il serait prématuré d'aborder cette question du GATT dans l'abstrait. C'est une question que nous devrons étudier lorsque nous nous mettrons à négocier.